

ARRETE MUNICIPAL N°2026-MT-01

- Interdiction d'utilisation des terrains de football
- Du 7 au 11 janvier 2026

LE MAIRE DU LUDE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire,
Considérant que les conditions climatiques rendent inaccessibles et impraticables les terrains de football de la Commune Nouvelle du Lude.

ARRETE

Article 1 : L'accès et l'utilisation des terrains de football de la Commune Nouvelle du Lude sont interdits à toutes activités sportives.

Article 2 : Ces dispositions sont applicables : du mercredi 7 janvier 8h00 au dimanche 11 janvier 22h00.

Article 3 : Mme Le Maire de la Commune Nouvelle du Lude
M le Commandant de la Communauté de Brigade du Lude.
M. le Chef de le Police Municipale
M. le Responsable des Services Techniques
M le Chef du Centre d'Incendie et de Secours
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE LUDE, le 6 janvier 2026
Le Maire,
Béatrice LATOUCHE

